

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West, 12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest, 12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2025 : SB07**

**Date:**

Le **xx** septembre 2025

**Destinataires:**

Directrices et directeurs de l'éducation  
Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Conseils scolaires de district

**Expéditeur:**

Andrew Yang  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**Objet:**

**Vérification de conformité de la dotation en personnel  
ETP à réaliser par des vérificateurs externes**

---

Je vous écris afin de fournir des directives concernant les vérifications de la dotation en personnel équivalent temps plein (ETP) qui seront effectués par des vérificateurs externes à compter de l'année scolaire 2025-2026.

**VÉRIFICATIONS DE CONFORMITÉ À EFFECTUER PAR DES VÉRIFICATEURS  
EXTERNES**

À compter de l'année scolaire 2023-2024, les [Subventions pour les besoins des élèves](#) (maintenant appelées « financement principal de l'éducation »), le ministère de l'Éducation (le ministère) verse aux conseils scolaires l'Allocation au titre du volet Vérification externe afin de soutenir les fonctions de reddition de comptes du ministère par la réalisation de vérifications des effectifs et de la dotation en personnel ETP. En 2024, le ministère a mis en œuvre la vérification externe des effectifs, comme indiqué dans la note de service [2024 : SB11 : Mesures améliorées en matière de responsabilité de 2023-2024 – Vérification externe](#). Le ministère met désormais en œuvre des vérifications de la dotation en personnel ETP qui seront réalisés par des vérificateurs externes.

Dans les prochaines semaines, neuf conseils scolaires seront avisés qu'ils ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une vérification de la dotation en personnel ETP qui sera réalisé par leurs

vérificateurs externes. Les conseils scolaires sélectionnés doivent collaborer avec leurs vérificateurs externes dans le cadre de la vérification de la dotation en personnel ETP pour l'année scolaire 2023-2024 et soumettre les rapports requis au ministère au plus tard le **27 février 2026**. Pour faciliter ce processus, le ministère mettra à la disposition des vérificateurs externes des conseils scolaires des documents de vérification (p. ex. un modèle de procédures convenues, un modèle de plan d'action relatif à la vérification de conformité et des documents de formation de mise à jour de l'annexe H) sur le site SharePoint du ministère.

## PROCHAINES ÉTAPES

À la réception de la lettre de notification, les conseils scolaires doivent :

- communiquer avec leurs vérificateurs externes afin de lancer le processus de vérification;
- fournir au ministère les coordonnées de la personne responsable au sein du conseil scolaire ainsi que celles des vérificateurs externes qui réaliseront la vérification de la dotation en personnel ETP à l'adresse [EDU.AUDIT@ontario.ca](mailto:EDU.AUDIT@ontario.ca).

Une fois la vérification terminée, les conseils scolaires doivent envoyer le rapport sur les procédures convenues et le plan d'action de la vérification de conformité au ministère à l'adresse [EDU.AUDIT@ontario.ca](mailto:EDU.AUDIT@ontario.ca) au plus tard le **27 février 2026**.

Les résultats de la vérification seront également communiqués à l'administrateur concerné de la fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés si des changements doivent être apportés à la dotation en personnel ETP déclarée par les conseils scolaires, avec copie au groupe d'employés ou au syndicat.

## COORDONNÉES

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez contacter [EDU.AUDIT@ontario.ca](mailto:EDU.AUDIT@ontario.ca). Les conseils scolaires sont également invités à transmettre cette note de service à leurs vérificateurs externes pour les tenir informés.

Cordialement,

Andrew Yang  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c. c. Directrices générales et directeurs généraux des associations de conseillers scolaires  
Directrices générales et directeurs généraux des associations de directions et de directions adjointes d'école

Secrétaires générales et généraux des syndicats du secteur de l'éducation  
Directrices générales administratives et directeurs généraux administratifs ainsi que  
directrices générales/exécutives et directeurs généraux/exécutifs des fiducies de soins de  
santé au bénéfice d'employés